

---

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

---

Direction des finances,  
de l'immobilier  
et de l'éducation

-----  
Pôle éducation collèges

**Extrait des délibérations du Conseil Général**

---

Réunion du 1er trimestre 2006

---

Séance du 20 Mars 2006

rapport n° 0014 - 3011

Objet : **TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DANS LES COLLEGES**

Rapporteur : M. Jean-Louis COSTES

**LE CONSEIL GENERAL,**

Vu les rapports n° 0014 et 3011

de M. le Président du Conseil Général

La commission

des Finances et du Patrimoine  
de l'Education, de la Culture et des Sports

et la commission des Finances et du Patrimoine entendues

**DECIDE :**

**A- Travaux dans les collèges**

**Rénovation**

- d'approuver la liste des opérations, leur montant et les ventilations de crédits de paiement s'y rapportant (annexe 1) ;

- de ratifier l'inscription de crédits de paiement au titre de l'année 2006 pour un montant de 5 791 438,46 €;

- de ratifier l'inscription de crédits de paiement afférents à la rémunération de la SEM 47 au titre de l'année 2006 pour un montant de 182 173,93 €

**Programmation 2004**

- de ratifier l'inscription de crédits de paiement au titre de l'année 2006 pour un montant de 236 823,56 €;

- de ratifier l'inscription de crédits de paiement au titre de l'année 2006 pour un montant de 1 522,29 € concernant la rémunération du mandataire.

**Programmation 2005**

- de ratifier l'inscription de crédits de paiement au titre de l'année 2006 pour un montant de 338 525,81€ correspondant à ces opérations ;

- de ratifier l'inscription de crédits de paiement au titre de l'année 2006 pour un montant de 57 038,92 € concernant la rémunération du mandataire.

### **Programmation 2006**

- d'augmenter de 1 046 500 € l'autorisation de programme votée en DM2 2005. Celle-ci est portée à 1 586 500 €;
- d'approuver la liste des opérations jointe en annexe 3 qui intègre et modifie les opérations votées en DM2 2005 afin d'obtenir une vision globale de la programmation 2006, ainsi que les crédits de paiement correspondants ;
- de ratifier l'inscription de crédits de paiement au titre de l'année 2006 pour un montant de 1 370 100 € correspondant à ces opérations ;
- de créer une autorisation de programme d'un montant de 272 100 € concernant la rémunération du mandataire et de répartir les crédits de paiement à hauteur de 264 000 € en 2006 et 8 100 € en 2007.

L'ensemble de ces crédits sont inscrits au chapitre 902, article fonctionnel 90-221, nature 2317312.

### **B- Travaux dans les cités scolaires**

#### **Travaux 2003-2004**

- de diminuer de 30 045 € l'autorisation de programme 2004 relative aux travaux dans les cités scolaires. Celle-ci est ramenée à 402 400 €;
- d'approuver la liste des opérations et des crédits de paiement correspondants tels qu'en annexe 4;
- de ratifier l'inscription de crédits de paiement au titre de l'année 2006 pour un montant de 246 815 €

#### **Programmation 2005**

- de diminuer de 10 808 € l'autorisation de programme 2005 concernant la programmation 2005, celle-ci est ramenée à 138 783 €;
- d'approuver la liste des opérations et les crédits de paiement correspondants (annexe 5).

#### **Programmation 2006**

- de créer une autorisation de programme d'un montant de 179 624 € concernant la programmation 2006 ;
- d'approuver la liste des opérations et les crédits de paiement correspondants (annexe 6).

#### **Programmation pluriannuelle 2005/2007**

- d'augmenter l'autorisation de programme de 931 100 € concernant la programmation pluriannuelle (annexe 7), celle-ci est portée à 1 776 100 €

#### **Programmation pluriannuelle 2006/2008**

- de créer une autorisation de programme d'un montant de 1 729 590 € concernant la programmation pluriannuelle (annexe 8).

L'ensemble de ces crédits sont inscrits au chapitre 912 article fonctionnel 91-221, nature 20412

### **C- L'équipement dans les collèges**

- de ratifier l'inscription de crédits de paiement au titre de l'année 2006 pour un montant de 502 010 € ainsi répartis : meubles et casiers, chapitre 902 article 90-221, nature 21841 pour un montant de 327 850 €; matériel et outillage technique, chapitre 902, article 90-221, nature 2157 pour un montant de 146 600 € et plateaux et divers, chapitre 902, article 90-221, nature 2188 pour un montant de 27 560 €

*Le Président du Conseil Général,*

*Michel DIEFENBACHER*